



Les acteurs de la réparation et de la réutilisation, des pionniers de la circularité des ressources

Dr.Ir. Jean-Marc ALDRIC - Dr. Marie RENWART - Sandrine CHABOUD - Séraphine ROSSI – Amel LABRES

Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets - DIGPD

Plan

- 1. La gestion des déchets et la circularité des matières
- 2. Des outils bien rôdés
- 3. Les outils de soutien à « l'initiative »
- 4. Les soutiens structurels au secteur
- 5. Un monitoring pour piloter
- 6. Conclusion





Wallonie environnement SPW

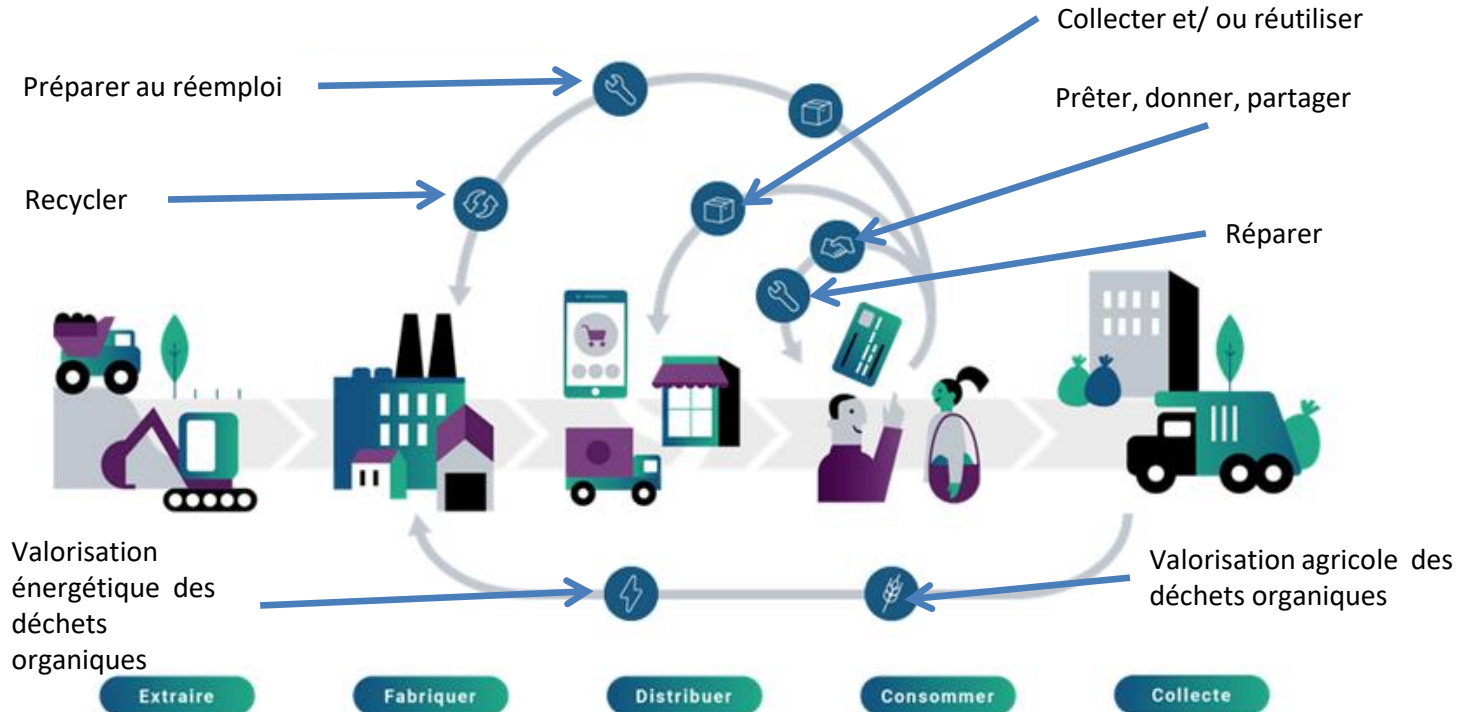
1. La gestion des déchets et la circularité des matières



1. La gestion des déchets et la circularité des matières

20/12/2023

4





Législation

Cette page vous présente les éléments clefs de la législation de la Région en matière d'économie circulaire. L'ensemble de la législation en matière environnementale est accessible sur [le Portail environnement de la Wallonie](#).

Par ailleurs, de nombreuses impulsions autour de l'économie circulaire sont données au niveau européen, nous ne les présentons pas sur ce site, mais vous pouvez les retrouver sur [le site de la Commission européenne](#). Il existe également une série de législations au niveau fédéral qui encadrent et soutiennent l'économie circulaire, qui ne sont également pas présentées sur cette page, car elles ne sont pas du ressort des compétences régionales.

Déchets d'emballages	= ACI « prévention et la gestion des déchets d'emballages » >>> ACI REP	(+)
Déchets	= Décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique - DDCM	(+)
Plan Wallon des Déchets-Ressources (PWD-R)	= Plan de prévention et de gestion des déchets en Wallonie	(+)
Gestion des terres de déblais-remblais	= Décret « Sols » du 1 mars 2018 et Arrêté « terres » du 5 juillet 2018	(+)
En matière de ressources forestières		(+)

1. La gestion des déchets et la circularité des matières

« **Art. 6 du DDCM. § 1^{er}.** La **hiérarchie des déchets** ci-après s'applique **par ordre de priorité dans la législation, la réglementation et la politique wallonne** en matière de prévention et de gestion des déchets :

- 1° *prévention ;*
 - 2° *préparation en vue du réemploi ;*
 - 3° *recyclage ;*
 - 4° *autre valorisation, notamment valorisation énergétique ; et*
 - 5° *élimination.*
- (...) ».

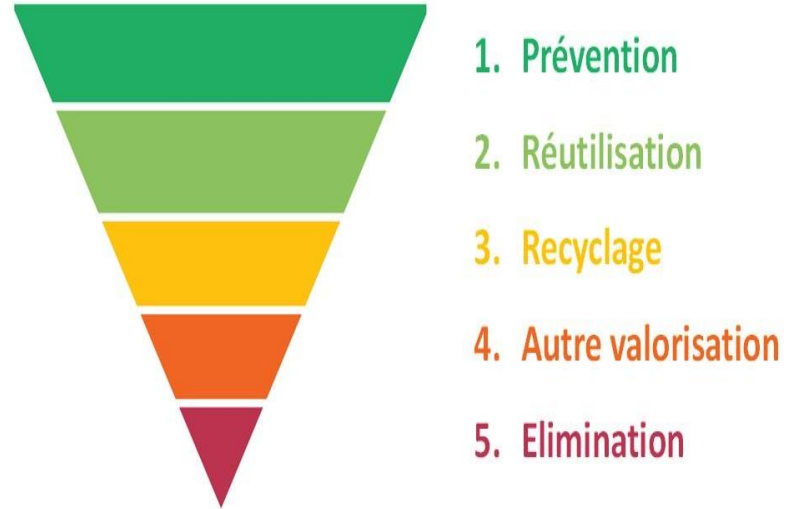
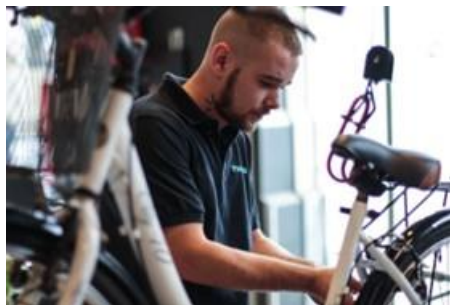
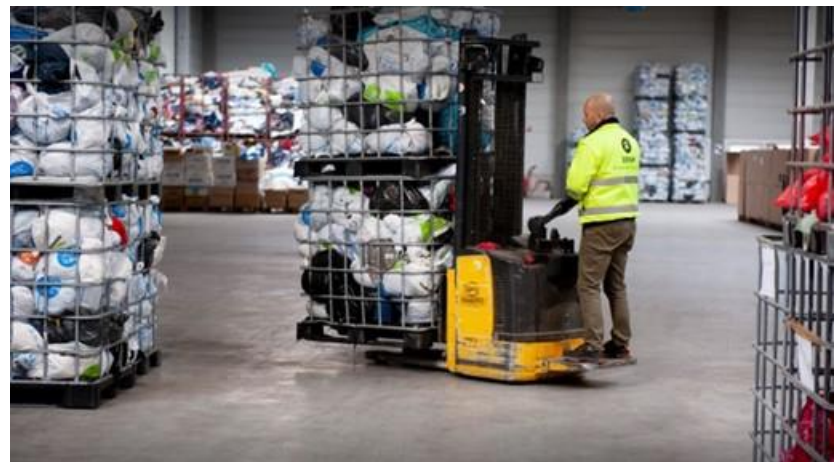


Figure 1 : Echelle de Lansink

2. Des outils bien rôdés



2. Des outils bien rôdés & des pionniers

« Toute modification de la hiérarchie visant à considérer leurs activités en matière de réutilisation comme étant une priorité classée comme supérieure par rapport au recyclage permettrait aux entreprises d'économie sociale de légitimer davantage leurs actions dans le secteur des déchets, de mettre en évidence les bénéfices environnementaux générés par leurs activités et surtout de demander une aide financière correspondant aux coûts environnementaux évités grâce à leur action. De surcroît, les messages véhiculés par les entreprises d'économie sociale peuvent se résumer comme suit :

- ne pas jeter trop vite mais plutôt donner ses objets ou vêtements usagés
- ne pas acheter des produits non réutilisables ou non recyclables ;
- favoriser les achats en seconde main »

Extrait de ÉCONOMIE SOCIALE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
Martine Gillet - De Boeck Supérieur - « Reflets et perspectives de la vie économique »
[2002/1](#) Tome XLI | pages 75 à 88 ISSN 0034-2971 ISBN 2804136671



2. Des outils bien rôdés : l'AGW « réutilisation* »

a) Objectif

Soutenir les ASBL et les Entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi et la préparation au réemploi au travers d'un agrément et d'un soutien financier.

b) Mandat de SIEG :

Selon la Commission européenne, « Pour être qualifiés de SIEG, les services doivent être destinés aux citoyens ou être fournis dans l'intérêt de la société dans son ensemble ». Il s'agit d'« activités économiques remplissant des missions d'intérêt général qui ne seraient pas exécutées ou (qui seraient exécutées à des conditions différentes en termes de qualité, de sécurité, d'accessibilité, d'égalité de traitement ou d'accès universel) par le marché en l'absence d'une intervention de l'État ».

* Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation

2. Des outils bien rôdés : l'AGW « réutilisation* »

c) Conditions :

1) Répondre aux critères de l'économie sociale

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit;
- autonomie de gestion;
- processus de décision démocratique;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

2) Être une association ou une société active dans le réemploi et/ou la préparation au réemploi : remettre sur le marché des biens de consommation qui étaient voués à la destruction

2. Des outils bien rôdés : l'AGW « réutilisation* »

d) Subventions en compensation du SIEG

1) Subvention « emploi » destiné à soutenir la mise à l'emploi de personnes relevant du public cible, à savoir les personnes ne disposant pas du CESS

2) Subvention Environnement destinée à soutenir la remise sur le marché de biens de seconde main : soutien à la Tonne réemployée, taux d'intervention dépendant du flux concerné.

Catégorie	Xi (€/tonne)
Textiles	200
Objets valorisables	90
DEEE (sauf IT)	300
DEEE (IT)	375
Cartouches & toners	450
Déconstruction	75

2. Des outils bien rôdés : l'AGW « réutilisation* »



e) Une révision en cours !

- Préalable : agrément « IES »
- Des flux différents : une seule catégorie DEEE, 5 catégories OV
- Les montants différents (€/tonne **majorés**) et **indexés** chaque année
- Une subvention forfaitaire (7500€-indexé) pour les structures réutilisant entre 40 et 100 T/an
- Formalisation du calcul de la Surcompensation

2. Des outils bien rôdés basés sur le « partenariat EES-IC »

Les modèles de collecte

- écrémante, partiellement écrémante ou globale
- à domicile et/ou sur apport volontaire
- Mode de financement variable pour les citoyens, parfois limitée à une collecte par an, ou conditionnée à une partie de réemployable

La collecte écrémante identifie et reprend uniquement les objets destinés à la réutilisation. Il y a sélection de la 'crème' soit les biens réutilisables.

La collecte globale ou non écrémante reprend tout type de biens, réutilisables ou non, sauf les produits dangereux ou contraints de suivre des filières de traitement spécifique régies par la loi (les pneus, amiante... par exemple).

2. Des outils bien rôdés basés sur le « partenariat EES-IC » - BM variable

Tableau de comparaison * partenariats EES et intercommunales

Opérateur(s)-Zone	Partenariat	Collecte-Tri-Vente	Financement	Sites
Ipalle IC – La Poudrière asbl – Ressourcerie le Carré asbl	Convention Ipalle – RESSOURCES – La Poudrière et Le Carré	- Écrémante - à domicile sur appel téléphonique +PAC	Rétribution d'Ipalle au coût évité (hors DEEE et textile)	2 petits centres de tri 5 magasins
BEP IC – La Ressourcerie Namuroise EI coopérative	Participation du BEP dans le capital de la RN à hauteur de 100%	- Globale - à domicile sur appel téléphonique +PAC	Coût supporté par les communes	1 grand centre de tri 4 magasins
Intradel IC – La Ressourcerie du pays de Liège coopérative	Actionnariat public (Intradel, communes, CPAS et Sowecsom) à 100% In House	- Globale - à domicile sur appel téléphonique +PAC	Coût supporté par les communes	1 centre de tri 2 magasins
RESTOR-Rappel coopérative	Actionnariat majoritairement public (communes, CPAS, Sowecson) Marchés publics de collecte d'encombrants dans les communes	- Partiellement écrémante - à domicile sur appel téléphonique +PAC	- Collecte gratuite pour le réutilisable - Déchets non réutilisables remis au PAC (service payant)	1 centre de tri 2 magasins

* Source : RESSOURCES ASBL – Tableau non exhaustif , de nombreux autres exemples existent

2. Des outils bien rôdés basés sur le réemploi dans la construction

Objectif

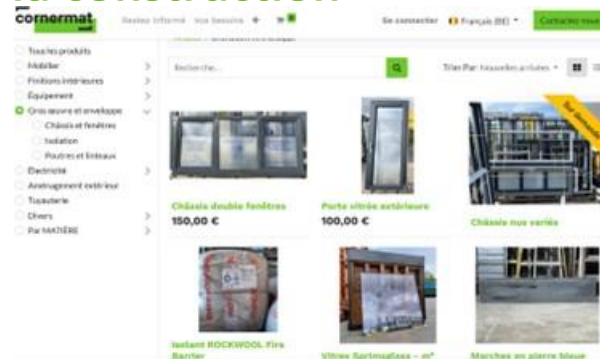
Optimiser, chez le particulier ou les entreprises, la réutilisation, le réemploi et le recyclage dans la construction

Comment ?

Grâce à une offre de service de curage et de déconstruction sélective des bâtiments, d'optimisation du tri, etc.... Cela concerne le bois (panneaux, planches, poutres, linteaux, etc.), les inertes (carreaux, briques, pierres, seuil de porte, pavés, etc.), le métal, les sanitaires ainsi que les équipements attachés au bâtiment (évier, baignoires, fenêtres, portes, radiateurs, prises, quincaillerie, etc.....

Via la collecte ou le dépôt

Via une logistique solide et une revente à bas prix, soit en ligne soit sur des plateformes physique

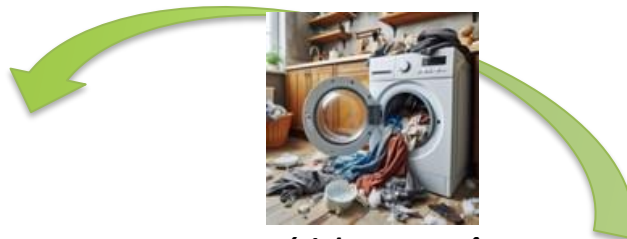


Exemple de plateforme de revente en ligne - source : <https://www.cornermat.be/shop>



Exemple de plateforme de revente physique- source : <https://lamateriautheque.be/>

2. Des outils bien rôdés basés sur le partenariat EES – secteur privé



Matériel pouvant être réparé et réutilisé

Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) assurent la formation de stagiaires éloignés de l'emploi.

Les magasins de seconde main, les centres de réutilisation, etc.. accueillent les dons en vue d'une réutilisation



Source image : <https://www.citynord.net/>



Source : «<https://www.lehublot.be>»



Personnel formé



Wallonie environnement SPW

3. Les outils de soutien à « l'initiative »



3. Outils de soutien : l'appel à projets « Réutilisation »

Objectif de l'appel à projets : financer des actions permettant d'augmenter les volumes de biens réutilisés et/ou d'améliorer la préparation à la réutilisation en Wallonie

Périmètre des projets attendus :

- Soutenir le développement de filières de collecte en vue de la réutilisation ;
- Améliorer l'accès aux gisements d'un flux spécifique ;
- Soutenir les initiatives de mise en place d'espaces de donnerie ;
- Améliorer le maillage des points de vente ;
- Améliorer la visibilité et l'attractivité du réseau des points de vente ;

Public cible : les entreprises d'économie sociale et les CPAS actifs dans la réutilisation ou la préparation à la réutilisation en Wallonie

3. Outils de soutien : l'appel à projets « Réutilisation »

Edition 2021

Dossiers reçus



42

Budget sollicité



987.172 €

Projets retenus



21

Budget alloué



497.941 €

Edition 2022

Dossiers reçus



26

Budget sollicité



595.697 €

Projets retenus



20

Budget alloué

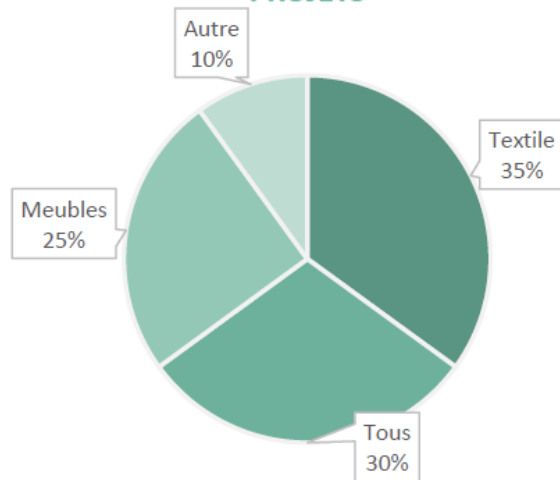


464.274 €

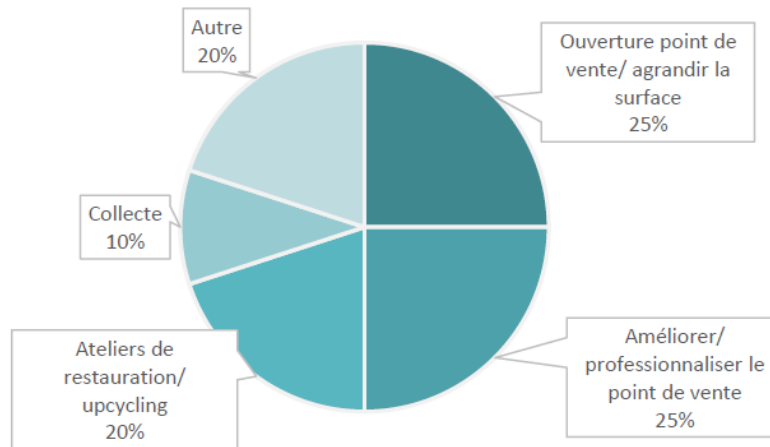
3. Outils de soutien : l'appel à projets « Réutilisation »

Edition 2022

LA PROPORTION DES FLUX DE MATIÈRE DES PROJETS



TYPE DE PROJETS



3. Outils de soutien : l'appel à projets « Déchets-Ressources »

Objectif de l'appel à projets

L'appel à projets « déchets-ressources » a permis de financer **74 projets** lauréats pour un budget total de **14.913.000€** pour objectif de développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'éco-design, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectifs des flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaires et en vue de favoriser leur réutilisation, leur préparation au réemploi et leur recyclage.

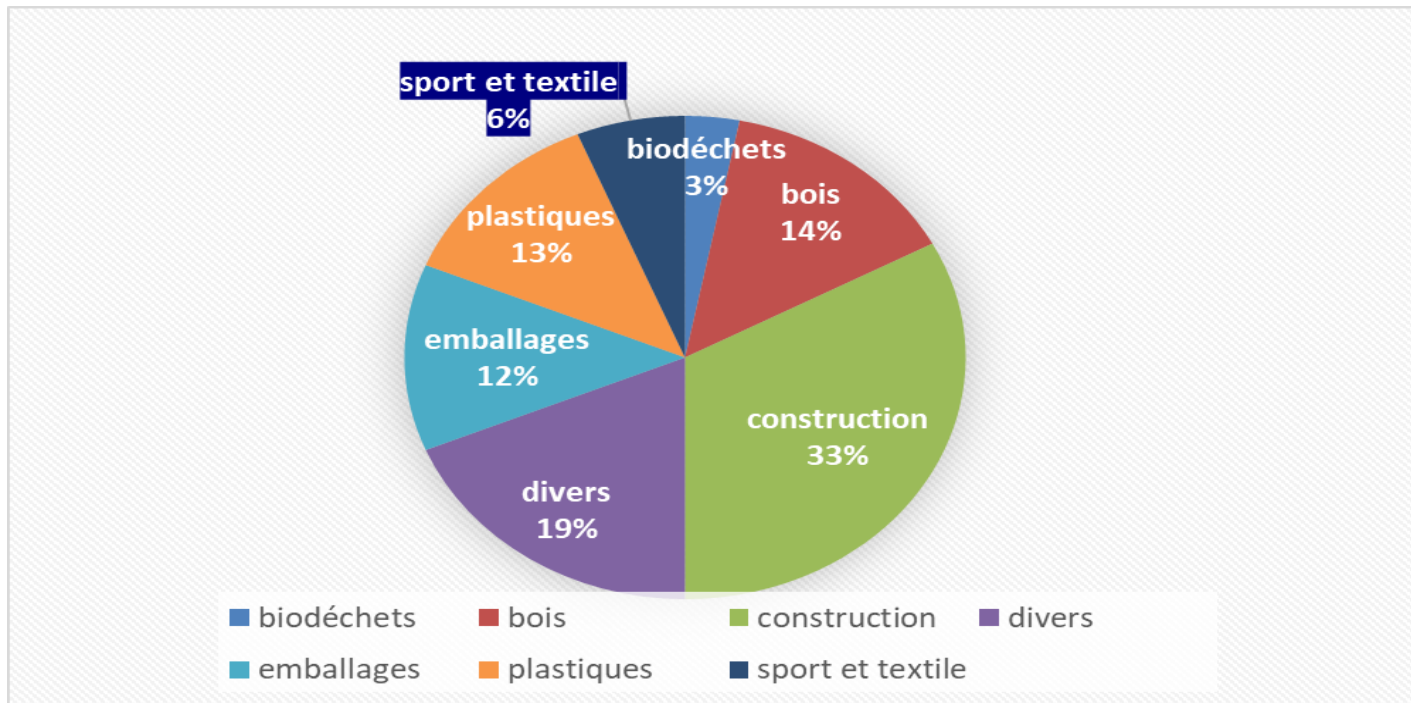
Périmètre des projets attendus

- Apporter une solution structurelle, et pérenne et/ou essaimable, à une problématique liée à la **prévention** ou à la gestion des déchets
- Réduire la production des déchets et leurs impacts environnementaux, l'incinération et la mise en CET des déchets
- **Développer le réemploi** par habitant
- Augmenter les emplois wallons et le nombre d'entreprises wallonnes ayant des pratiques d'économie circulaire
- Réduire la dépendance de la Wallonie en matière d'approvisionnement

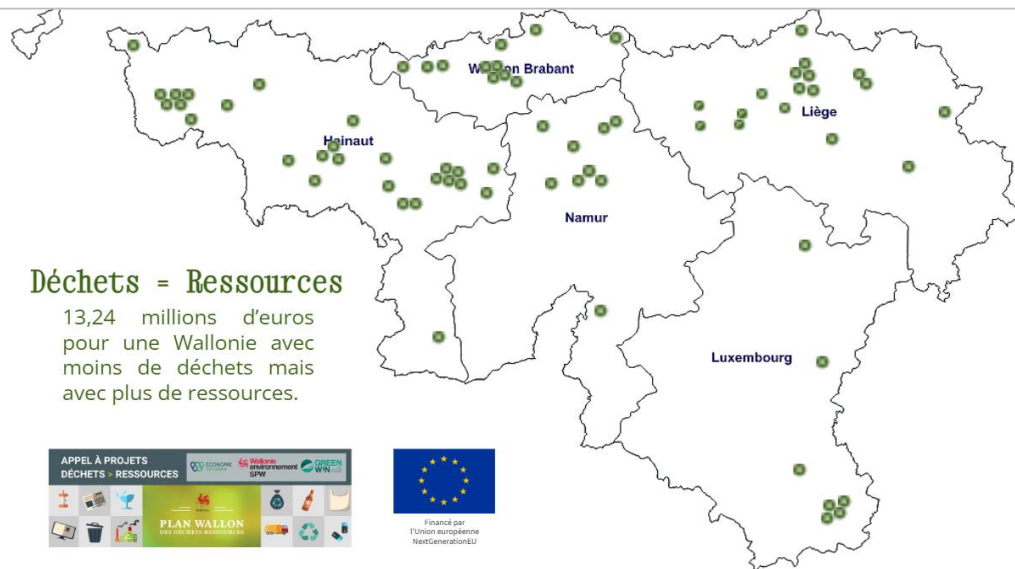
Public cible

les entreprises d'économie sociale, les CPAS, les communes, les intercommunales, les universités, les centres de recherches, les sociétés privées et les indépendants

Objet des projets sélectionnés



Les projets sélectionnés sur une carte interactive



[Carte interactive à consulter sur le site « Moinsdedechets »](https://moinsdedechets.wallonie.be) - <https://moinsdedechets.wallonie.be>





Wallonie environnement SPW

4. Les soutiens structurels au secteur



4. Les soutiens structurels au secteur

Convention cadre pluriannuelle depuis 2007 avec **Ressources ASBL, la fédération des entreprises sociales et circulaires**

Plan de travail annuel concerté décliné en 4 missions de base:



1 - Fédérer autour d'une vision commune et recruter des entreprises; communiquer vers les membres; renforcer le travail collectif avec les membres, selon la filière (textile, DEEE, vélo,...), Développer la connaissance; augmenter la reconnaissance du secteur

2 - Représenter les entreprises sociales et circulaires

Adopter des positions, représenter les EESC face aux enjeux du secteur; développer des partenariats stratégiques

3 - Favoriser l'innovation dans l'économie circulaire et de la fonctionnalité et accompagner la digitalisation du secteur

4 - Soutenir les entreprises sociales et circulaires dans leur professionnalisation et la concrétisation des leurs finalités économiques, environnementales et sociales; proposer des conseils juridiques aux membres

4. Les soutiens structurels au secteur

Convention cadre pluriannuelle depuis 2007 avec **Repair Together** représentant le réseau des **Repair Cafés** à Bruxelles et en Wallonie



Plan de travail annuel concerté décliné en 4 missions de base:

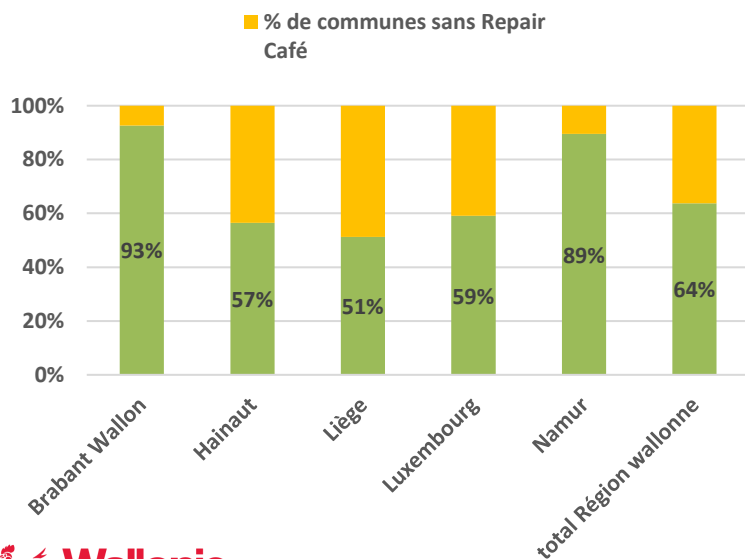
- 1- Communication
- 2 - Projets pédagogiques et formations
- 3 - Renforcement, développement et maintien du réseau des Repair Cafés, y compris les « Repair Café Mobile »
- 4 - Déploiement de la réparation à l'aide de l'impression 3D



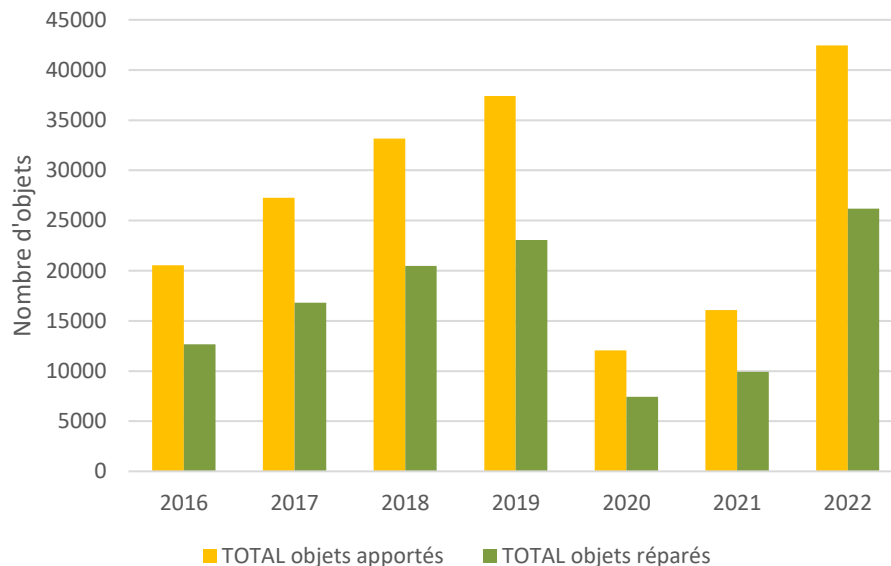


4. Les soutiens structurels au secteur

Proportion de communes avec ou sans Repair Café - par province

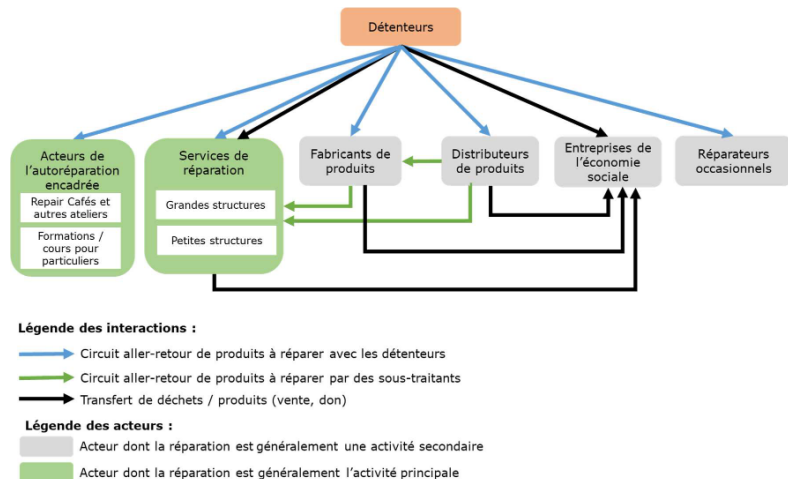


Nombre d'objets apportés et d'objets réparés dans un Repair Café depuis 2016 jusque 2022



5. Un monitoring pour piloter : l'observatoire de la réparation

Figure 1: typologie des acteurs de la réparation (élaboration RDC Environnement)



Les indicateurs de l'observatoire de la réparation en Wallonie

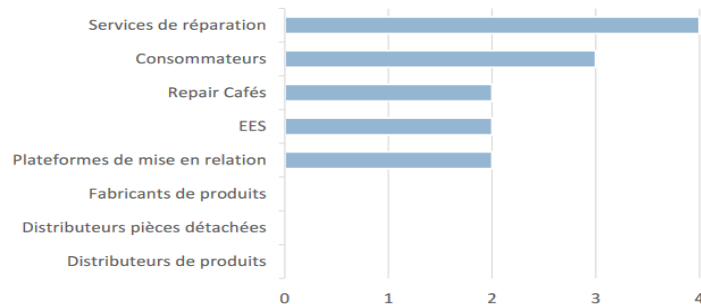
Les indicateurs sélectionnés renseignent sur les acteurs suivants :

- Les services de réparation
- Les consommateurs
- Les Repair Cafés
- Les entreprises d'Economie Sociales (EES)
- Les plateformes de mise en relation

Les secteurs suivants ne sont pas représentés :

- Les fabricants de produits
- La distribution de pièces détachées
- La distribution de produits

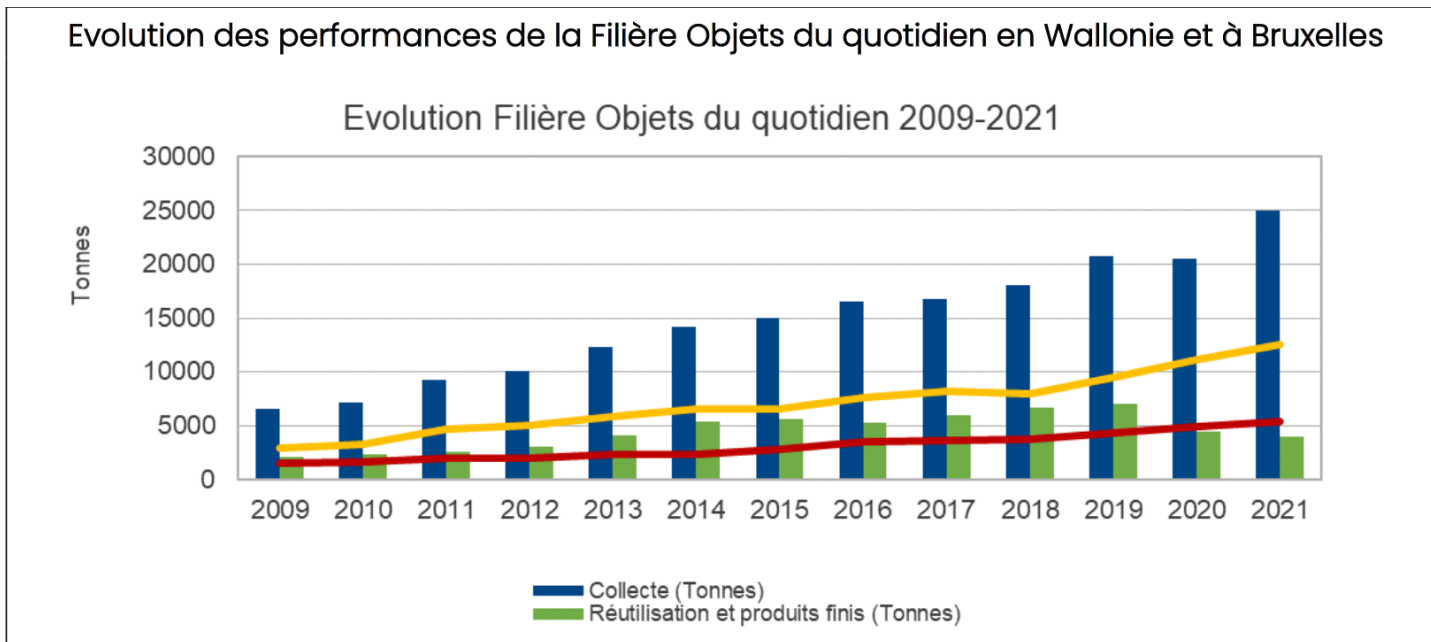
Nombre d'indicateurs par type d'acteur



Des indicateurs supplémentaires pourront être ajoutés lorsque des sources de données auront été identifiées ou mises en place.

<https://sol.environnement.wallonie.be/home/accueil-dechets/observatoire-de-la-reparation.html>

5. Un monitoring pour piloter : l'observatoire de la réutilisation



Source : https://www.res-sources.be/wp-content/uploads/2023/03/Observatoire_Texte_2022_VDEF.pdf

5. Un monitoring pour piloter : l'observatoire de la réutilisation

Tonnes réutilisées localement 2021	Textile	Objet du Quotidien				DEEE				Vélos	Matériaux de construction	TOTAL
		Meubles	Matelas	Autres	Total OdQ	GB	IT	PEM	Total DEEE			
Bruxelles	634,42	309,16	4,9	432,72	746,77	62,77	71,91	104,26	238,94	13,28	321,36	1.954,77
Wallonie	705,1	2.255,29	10,09	1.254,29	3.519,66	291,07	152,34	197,12	640,52	24,97	214,23	5.104,48
IPALLE picarde	63,38	872,28	3,65	400,19	1.276,12	6,07	8,15	76,14	90,36	12,12	10,15	1.452,13
HYGEA	86,38	48,58	0	108,02	156,6	8,15	9,2	9,25	108,6	1,21	8,48	361,27
IPALLE botte	1,17	5	0	5,03	10,03	0	0	0	0	0	8,48	19,68
Idelux	23,8	0,05	0	6,77	6,82	0	0	0	0	1,97	8,48	41,07
Intradel	320,63	517,72	6,44	252,74	776,9	178,68	19,21	54,62	252,52	0,88	8,48	1.359,41
BEP	64,27	513,82	0	213,56	727,38	28,58	11,71	7,74	48,03	0	8,48	848,16
inBW	59,16	154,67	0	245,92	400,59	38,41	18,16	48,79	105,36	6,81	51,83	623,76
Tibi	86,33	143,16	0	22,05	165,21	31,16	3,9	0,58	35,65	1,97	109,85	399
TOTAL Wallonie-Bruxelles	1.339,52	2.564,44	14,99	1.687,00	4.266,44	353,84	224,25	301,37	879,46	38,25	535,59	7.059,26

Source : https://www.res-sources.be/wp-content/uploads/2023/03/Observatoire_Texte_2022_VDEF.pdf



Wallonie environnement SPW

6. conclusion



6. conclusion

- Un cadre légal favorisant la **circULARITÉ des matières**, la prévention des déchets et singulièrement la **réutilisation et la réparation** mais devant encore largement évoluer
- Les **acteurs de l'économie sociale et circulaire** disposent d'une expérience bien rodée pour promouvoir d'une manière plus large la circularité des matières, notamment au travers de la formation spécifique et des modèles économiques adaptés
- Les **partenariats et le soutien à l'initiative** peuvent être soutenus de manière structurelle, notamment au travers du **cadre légal** et du mécanisme **REP**

Inscrivez-vous !

La lettre d'information « Dechets@Ressources » :

<https://sol.environnement.wallonie.be/home/documents/newsletter-subscriptions.html>

